

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Pouange

SEANCE DU 30 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	13	13 + 2 pouvoirs

Date de convocation
26 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil Municipal, qui a eu lieu Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Olivier DUQUESNOY**, Maire.

Présents : **SAMSON-SEVESTRE Matthieu, GOSSO Brigitte, de MARCH Stéphane, BOUTTEN Gérard-Antoine, CADET Déborah, DRUMINY Maxence, PREAUX Delphine, CUILIERE Guillaume, VIGNERON Julien, BELL Kristelle, OLIVEAU Eloïse, DUQUESNOY Olivier, FLISOT Mélanie.**

Absents : .

Représentés : **LINAT SALAMI Emilie pouvoir donné à BELL Kristelle, THOMAS Christian pouvoir donné à SAMSON-SEVESTRE Matthieu.**

Monsieur SAMSON-SEVESTRE Matthieu a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Renouvellement de la convention d'adhésion à la capture et gestion de la fourrière animale

N° de délibération : 2026063003

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	2	15	0	0	0

Exposé :

La commune de Saint-Pouange a adhéré par convention à compter du 1^{er} janvier 2019. au service commun de **capture et gestion des animaux errants** mis en place par Troyes Champagne Métropole pour répondre aux problématiques liées à la prolifération des animaux errants (chats et chiens) rencontrées par les maires sur leur territoire.

La cotisation demandée par TCM aux communes adhérentes a évolué au fil des années, afin de tendre au mieux vers l'équilibre budgétaire. Pour rappel, les chiens errants capturés par la fourrière sont dans la plupart des cas identifiés, et rendus à leurs propriétaires auprès de qui un titre de recette est alors émis. Pour les chats errants, ces derniers ne sont quasiment jamais identifiés et leur nombre a connu une réelle augmentation notamment à l'issue de la pandémie. La charge financière reposait donc dans ce cas entièrement sur Troyes Champagne Métropole.

TCM a donc fait évoluer sa politique de gestion de la fourrière, en informant courant 2024 l'ensemble des communes adhérentes de sa décision de ne plus gérer que les chiens errants. Par ailleurs, l'Agglomération applique depuis 2025, au-delà du délai légal de garde de 8 jours, un forfait aux communes de 20,50 € par jour supplémentaire de garde, jusqu'à ce que le chien ait pu être placé à l'adoption auprès de la SPA ou d'une autre association déclarée.

Le marché public de gestion de la fourrière animale géré par TCM, et donc uniquement tourné vers la gestion des chiens errants, est attribué à la Fourrière de Massonville, et est d'une durée de deux ans, et peut être reconduit pour une nouvelle période de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2027.

L'agglomération propose aujourd'hui de signer une nouvelle convention dont le contenu a été actualisé, valable pour la période 2026-2032 pour les communes qui souhaitent adhérer à ce service commun, et pour la période 2027-2032 pour les communes déjà adhérentes. A son échéance, soit le 31 décembre 2032, la convention pourra être tacitement reconduite pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2033. En cas

de nouvelles dispositions tarifaires décidées par l'agglomération, il est convenu qu'elles seront communiquées par transmission d'une décision tarifaire écrite à la commune de Saint-Pouange.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec TROYES CHAMPAGNE METROPOLE la convention relative au service commun de capture et fourrière des chiens errants pour un effet au 1^{er} janvier 2027, pour une durée d'un an, reconductible tacitement, jusqu'au 31 décembre 2032, avec éventuellement une reconduction d'une année supplémentaire soit jusqu'au 31 décembre 2033, et dans les conditions tarifaires rappelées à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Olivier DUQUESNOY,
Maire



OLIVIER DUQUESNOY

Olivier DUQUESNOY
2026.07.21 13:58:28 +0200
Ref:11437807-17271404-1-M
Signature numérique
le Maire